



Incendie de voiture suite a acte de vandalisme

Par **LUDIVINE71150_old**, le **22/10/2007** à **12:52**

Bonjour,

Ma voiture toute neuf a été incendié suite à un acte de vandalisme le 17/10/07.

L'expert m'a confirmé par téléphone que c'était bien le cas.

L'assurance ne me propose que la valeur dite de remplacement à dire de l'expert. Je l'ai acheté 12 500 euros et l'expert m'en propose 9 500.

Sacré décote pour une voiture de moins de 9 mois achetée neuf.

Normalement dans mon contrat j'ai la valeur à neuf pour destruction de véhicule par accident et par acte de vandalisme.

L'assurance refuse d'appliquer cette garantie et privilège la garantie incendie.

Normalement quelqu'un qui force une voiture et qui y mets le feu c un acte de vandalisme non?

MERCI D AVANCE CAR JE SUIS UN PEU PERDU

Par **adama**, le **22/10/2007** à **21:24**

Il s'agit bien d'incendie suite de vandalisme. Seulement aux dires de l'expert c'est la garantie incendie qui joue car c'est la détermination du moment de l'incendie : est ce que la voiture a été incendiée pour être détruite, ou détruite après incendiée, ou la destruction même qui a engendré l'incendie? dans tous les cas essayer d'y voir plus clair et ce que prévoyait votre

contrat et contacter un avocat